



Midwifery Council of New Brunswick

**Conseil de l'Ordre des sages-femmes
du Nouveau-Brunswick**

Politique sur les compétences essentielles pour les sages-femmes

Les compétences des sages-femmes débutantes à la pratique au Canada sont définies par le Conseil canadien des ordres de sages-femmes (CCOSF) dans les « Compétences canadiennes pour les sages-femmes ». ¹

Ces compétences sont :

- 1) PRESTATAIRE DE SOINS PRIMAIRES
- 2) DÉFENSEURE DES INTÉRÊTS DE LA CLIENTE
- 3) COMMUNICATRICE
- 4) COLLABORATRICE
- 5) PROFESSIONNELLE
- 6) APPRENANTE PERMANENTE
- 7) LEADER

Ces compétences, ainsi que l'annexe qui les accompagne, définies par le CCOSF sont avalisées par le Conseil de l'ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick, en tant que compétences de base, sous réserve uniquement des différences réglementaires juridictionnelles.

Lorsque les activités découlant des compétences des sages-femmes débutantes au Canada ne respectent pas ce qui est prévu dans les lois de la province du Nouveau-Brunswick, la loi du Nouveau-Brunswick aura prévalence.

Référence:

¹ Conseil canadien des ordres de sages-femmes. « Compétences canadiennes pour les sages-femmes ». décembre 2020 <https://cmrc-ccosf.ca/competencies>